



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2011](#) > RSPF : versement des prestations familiales

La *CPS* informe les allocataires du régime de solidarité (RST) qu'à compter de février 2011, le versement des prestations familiales est effectué à partir du 20 de chaque mois, au lieu du 7. Merci pour votre compréhension.

La *CPS* informe les allocataires du régime de solidarité (RST) qu'à compter de février 2011, le versement des prestations familiales est effectué à partir du 20 de chaque mois, au lieu du 7.

Merci pour votre compréhension

Te fa'aara atu nei te Fare Turuuta'a i te mau ta'ata ato'a no te 'Afata Autaea'era'a, e mai te 'ava'e fepuare 2011, e 'aufauhia ta 'outou moni tamari'i (moni 'utuafare) mai te 20 no te 'ava'e, 'e'ere fa'ahou i te 7 no te 'ava'e.

Maururu

URL source (modified on 30/11/2015 - 11:23): <http://www.cps.pf/presse/communiques/actualite/regime-de-solidarite-prestations-familiales>